

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Hervé Taillon	Églantine Leclerc Vénuti
Carolynne Gagnon	Mireille Leduc
Bertrand Quesnel	René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membre absent :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Ginette Ippersiel, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Résolution no : 10862-2018
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Bertrand Quesnel
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 10863-2018
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 décembre 2017

Il est proposé par Mireille Leduc
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 31 décembre 2017 tels que présentés au montant total de 153 659.75 \$
Chèques fournisseurs : C1700187 @ C1700208 = 27 432.53 \$
Paiements internet : L1700150 @ L1700163 = 41 017.75 \$
Paiements directs : P1700446 @ P1700485 = 43 010.50 \$
Chèque manuel :
Chèques salaires : D1700724 @ D1700809 = 42 198.97 \$
ET
Les bons d'engagement autorisés par la directrice générale et le directeur aux travaux publics, urbanisme et environnement : ENB1700127 @ ENB1700131 : 6 706.53 \$

Adoptée

La directrice générale secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 10864-2018
AUTORISATION DE PAIEMENT – Incompressibles et paiements préautorisés pour l'année 2018

Il est proposé par René De La Sablonnière
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des dépenses incompressibles soit par chèque ou via internet.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à consentir les paiements des dépenses préautorisées au budget 2018 tel que les abonnements et cotisations ou toute autre facture récurrente chaque année.

Les subventions accordées aux divers organismes de la municipalité ne font pas partie de cette autorisation.

Adoptée

Résolution no : 10865-2018
AUTORISATION DE PAIEMENT – Honoraires professionnels Dunton Rainville, avocats – Dossier 79312 Transport Rolland Ménard inc.

Il est proposé par Hervé Taillon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à Dunton Rainville, avocats, au montant de 62.09 \$, facture 311180, pour services professionnels rendus dans le dossier du Transport Ménard.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-130-40-412-00.

Adoptée

Résolution no : 10866-2018
AUTORISATION DE PAIEMENT – Honoraires professionnels Dunton Rainville, avocats – Dossier 74919 Poursuite Complexe municipal

Il est proposé par Carolyne Gagnon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à Dunton Rainville, avocats, au montant de 1532.05 \$, facture 311177, pour services professionnels rendus dans le dossier Poursuite Complexe municipal.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-130-40-412-00.

Adoptée

Résolution no : 10867-2018
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 548.69 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2018, à l'UMQ.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 10868-2018
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par Mireille Leduc
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 1 378.05 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2018, à la Fédération Québécoise des Municipalités, répartie comme suit :

Cotisation FQM : 1 151.350 \$ + tx.
Fonds de défense : 47.21 \$ + tx.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 10869-2018
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

*Il est proposé par Bertrand Quesnel
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 189.71 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2018, à Québec Municipal.*

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 10870-2018
RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2018 Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)

*Il est proposé par René De La Sablonnière
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 348.00 \$ pour l'assurance « erreurs et omission » et de 450.00 \$, plus les taxes applicables, pour le renouvellement de la cotisation annuelle 2018, à l'ADMQ.*

Un montant pour l'adhésion est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-130-40-494-00.

Un montant pour l'assurance « erreurs et omission » est disponible au poste budgétaire 02-130-40-423-00.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 10871-2018
AUTORISATION DE PAIEMENT – Entente de services aux sinistrés – Contribution 2018

*Il est proposé par Hervé Taillon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la contribution annuelle 2018 à la Croix-Rouge canadienne, au montant de 160.00 \$.*

Ce montant est prévu au budget au poste budgétaire 02-230-40-419-02.

Adoptée

Résolution no : 10872-2018
DEMANDE DE MISE À FEU DE BÂTIMENT PAR UN CITOYEN

ATTENDU Que plusieurs citoyens requièrent le service incendie pour la mise à feu de bâtiments;

ATTENDU Que ces mises à feu de bâtiments servent également pour l'entraînement de nos pompiers;

ATTENDU Que ces mises à feu peuvent être refusées sur certains bâtiments en raison de sécurité ou pour des raisons environnementales;

ATTENDU Que ces mises à feu engendrent des coûts assez considérables pour les municipalités;

ATTENDU Que l'émission du permis de brûlage est sur approbation du directeur en sécurité incendie à l'effet que la mise à feu peut être exécutée en toute sécurité;

ATTENDU Que l'exécution d'une mise à feu est considérée comme une pratique, chaque municipalité assume la rémunération des pompiers ayant participé à la pratique;

ATTENDU Que le montant n'a pas à être partagé avec les autres municipalités;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carolyne Gagnon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'un montant forfaitaire de 1 500 \$ sera facturé à tout propriétaire qui aura recours aux services des pompiers de la brigade de Service Sécurité Incendie Rivière Kiamika (SSIRK).

Cette résolution annule la résolution 9884-2014 adoptée le 8 décembre 2014.

Adoptée

Résolution no : 10873-2018
MANDAT À LA MRC QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

ATTENDU L'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU Qu'il existe une problématique de couverture ainsi que de compatibilité des systèmes de communications radio des services de sécurité incendie du territoire de la MRC;

ATTENDU Que la fiabilité des communications est primordiale autant sur le plan de la sécurité des pompiers que sur le plan opérationnel et que le recours à l'alternative du réseau cellulaire en cas d'urgence n'est pas une option viable sur une grande partie du territoire dû à la couverture limitée;

ATTENDU Que le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie adopté en 2005 avait comme objectif dans son plan de mise en œuvre de régler les problématiques déjà existantes en communication et que, jusqu'à aujourd'hui, aucune amélioration significative n'a été apportée;

ATTENDU Que le système de radiocommunication régional équiperait chacun des véhicules de sécurité incendie de la MRC, favoriserait l'interopérabilité entre tous les services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et améliorerait la couverture actuelle;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver le projet régional de radiocommunication pour les services de sécurité incendie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal au MAMOT.

Adoptée

Résolution no : 10874-2018
MANDAT AU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE RIVIÈRE KIAMIKA – Demande d'aide financière pour mise en commun projet d'achat – Système de remplissage d'air comprimé respirable

ATTENDU L'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU Que le Service de sécurité incendie rivière Kiamika est un regroupement de municipalités existant depuis 2005 et offrant la protection incendie des municipalités de Lac-Saint-Paul, Chute-Saint-Philippe, Kiamika, Lac-des-Écorces et Lac-du-Cerf;

ATTENDU Qu'il existe plusieurs problématiques au niveau du ravitaillement de l'air comprimé respirable utilisé par les pompiers lors des entraînements, des formations et des interventions;

ATTENDU Que la qualité de l'air comprimé respirable est essentielle pour la santé et la sécurité des intervenants;

ATTENDU

Que le projet consiste à acheter l'ensemble des équipements nécessaires pour le ravitaillement en air comprimé respirable;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Bertrand Quesnel
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver le projet regroupé de ravitaillement en air comprimé respirable pour le service de sécurité incendie et de mandater le directeur en Sécurité incendie de rivière Kiamika à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal au MAMOT.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 10875-2018
R.I.D.L. – 1^{er} Versement Quote-part 2018

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le premier versement de la Quote-part 2018 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre au montant de 39 407.00 \$ et du coût en immobilisation du traitement des boues de fosse septique, réparti comme suit :

Transport matières résiduelles :	02-451-10-951-00 :	9 680.00 \$
Élimination matières résiduelles :	02-451-20-951-00 :	9 035.00 \$
Transport matières recyclables :	02-452-10-951-00 :	1 453.00 \$
Traitement matières recyclables :	02-452-20-951-00 :	277.00 \$
Traitement rés. domestiques dangereux :	02-452-90-951-00 :	1 024.00 \$
Traitement des matériaux secs :	02-453-00-951-00 :	1 649.00 \$
Transport des matières organiques :	02-452-35-951-00 :	8 202.00 \$
Traitement matières organiques :	02-453-40-951-00 :	3 422.00 \$
Frais d'administration RIDL :	02-455-00-951-00 :	4 002.00 \$
Achat bacs roulants :	02-455-00-951-01 :	663.00 \$
ET		
Coût immo. traitement boues fosse septique :	02-455-00-446-00 :	572.00 \$

Adoptée

Résolution no : 10876-2018
APPROBATION DU RÈGLEMENT # 59, DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par Mireille Leduc
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe approuve le règlement # 59, de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, intitulé : Règlement décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique # 7 et le recouvrement final des cellules # 2 et # 3.

Adoptée

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

TRANSPORT

URBANISME

Résolution no : 10877-2018
AUTORISATION DE PAIEMENT – Contrat de services 2018 Maintenance et soutien du site internet par Constella

Il est proposé par Carolyne Gagnon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 517.39 \$ incluant les taxes, pour le renouvellement du contrat de service avec Constella, Agence numérique.

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 10878-2018
AUTORISATION DE PAIEMENT – Contrat surveillance et entretien du local de la patinoire

Il est proposé par René De La Sablonnière
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des versements ci-dessous énumérés à Monsieur Denis Ratté pour la surveillance et entretien du local de la patinoire :

15 janvier : 1 ^{er} versement	1 633.33 \$
15 février : 2 ^e versement	1 633.33 \$
15 mars : 3 ^e versement	1 633.34 \$

Ce montant est disponible au poste budgétaire 02-701-30-451-00.

Adoptée

Résolution no : 10879-2018
AUTORISATION DE PAIEMENT – Contrat d'entretien de la patinoire

Il est proposé par Hervé Taillon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des versements ci-dessous énumérés à Monsieur Denis Ratté pour le contrat d'entretien de la patinoire :

15 janvier : 1 ^{er} versement	1 800.00 \$
15 février : 2 ^e versement	1 800.00 \$
15 mars : 3 ^e versement	1 800.00 \$

Ce montant est disponible au poste budgétaire 02-701-30-498-00.

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 10880-2018
AUTORISATION DE PAIEMENT – Remboursement capital et intérêts à Financière Banque Nationale inc. – Règlement d'emprunt autopompe

Il est proposé par Mireille Leduc
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements à la Banque Nationale Financière, capital et intérêts pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 228, des montants suivants, venant à échéance comme suit :

19 avril 2018	intérêts	2 582.15 \$	02-921-00-842-00
19 avril 2018	capital	13 700.00 \$	03-210-20-000-01
19 octobre 2018	intérêts	2 455.43 \$	02-921-00-842-00

Attendu que le paiement doit leur parvenir au moins dix jours avant la date d'échéance

Adoptée

Résolution no : 10881-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT – Remboursement capital et intérêts à Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides – Règlement d'emprunt 263-2014, Complexe municipal

Il est proposé par Carolyne Gagnon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements à Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides, capital et intérêts pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 263-2014, des montants suivants, venant à échéance comme suit :

20 avril 2018	intérêts	9 809.96 \$	02-921-00-842-01
20 octobre 2018	capital	31 400.00 \$	55-595-15
20 octobre 2018	intérêts	9 809.96 \$	02-921-00-842-01

Attendu que le paiement doit leur parvenir au moins dix jours avant la date d'échéance

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENTS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 13

Fin : 19 h 29

Personnes présentes : 12

Résolution no : 10882-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 15 janvier 2018 tel que rédigé par la directrice-générale.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 10883-2018

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 19 h 30

✚ *Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

✚ *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 15 janvier 2018 par la résolution # 10882-2018.*